



**PROCES  
VERBAUX  
DES  
CONSEILS  
MUNICIPAUX**

**Verdalle Infos n°11**

# COMMUNE DE VERDALLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

**Présents** : M. BROUDIC Jean-Claude, Mme CATHALA Madeleine, Mme DELPRAT Thérèse, M. HERLIN Philippe, M. JAMME Gérôme, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme VANDJEE Karine, M. MAUREL Richard, M. FAGGION Thomas, SEBASTIA Valérie.

**Absents et excusés** : M. CHOUDAR Samuel (procuration à M. JAMME Gérôme), Mme FOULQUIER Marlène (procuration à Mme SEGUIER Marie-Rose), Mme USCLADE Geneviève (procuration à Mme VANDJEE Karine), M. DIEGO Jean-Alain (procuration à M. Richard MAUREL).

**Secrétaire de séance** : Gérôme JAMME.

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2024 est validé à l'unanimité.

## 1- DELIBERATION – 13022025\_D01.

### Mise en place d'un règlement intérieur de la cantine et de la garderie de la commune de Verdalle.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Que la mise en place de la tarification sociale de la cantine municipale demande l'établissement d'un règlement intérieur,
- Qu'il est aussi nécessaire de procéder au règlement intérieur de la garderie municipale,
- Demande aux membres de la commission école la présentation du projet du règlement intérieur de la cantine et de la garderie.

**Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour :**

- **DECIDE** la mise en place du règlement tel qu'il est présenté ;
- **DIT** que ce règlement est annexé à la présente délibération ;
- **DIT que son application prendra effet à compter du 3 mars 2025 ;**
- **CHARGE** la commission école de l'information auprès des parents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de ce règlement.

Les élus de la commission école (Mesdames Karine VANDJEE et Geneviève USCLADE) sont chargés d'en informer les parents dès la rentrée des vacances du mois de mars 2025.

## **2- DELIBERATION –13022025\_D02** **ONF – Programme 2025 – Mise en coupes.**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. TONELLO Maxime de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;  
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer concernant l'exposé présenté par l'ONF.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

## **3- DELIBERATION – 13022025\_D03.** **Cession de terrain Commune-Chenousseau parcelle A 1568.**

**Après en avoir délibéré avec 14 voix pour le Conseil Municipal :**

- **EMET** un avis favorable à la cession de cette parcelle de 101 m<sup>2</sup> ;
- **FIXE** le prix de vente à 20,00 € le m<sup>2</sup> ;
- **DIT** que les frais de géomètre, de notaire et les Études de Sol Géotechniques de Type G1 sont à la charge de l'acquéreur ;
- **ANNEXE** les documents signés et transmis par Valoris Géomètre Expert ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Il conviendra ensuite de contacter le notaire choisi par les deux parties pour finaliser le dossier.

#### **4- DELIBERATION – 13022025\_D04.**

### **DETR 2025. BATIMENTS COMMUNAUX IMPORTANTES REPARATIONS.**

La commune dispose d'une salle nommée Foyer-Rural qui demande des réparations importantes afin de respecter les normes en vigueur à savoir le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur, le changement aussi des fenêtres.

Le coût du montant total des travaux est estimé à 30 063. 53 euros HT

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour :**

- **ADOPTE** le projet ;
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

DETR 2025 (40 %) = 12 025.41 € HT

Sollicite le département Subvention FDT attendue à hauteur de 40 % soit 12 025.41 € HT

**Autofinancement communal = 6 012.71 € HT**

- **SOLLICITE** dans le cadre de la DETR 2025 le concours le plus élevé possible de l'état au titre de la 1ère catégorie – Bâtiments communaux, importantes réparations ;
- **PREVOIT** la dépense au BP 2025 ;
- **S'ENGAGE** à ne passer commande que lorsque le dossier sera réputé complet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents s'y référant.

## 5- DELIBERATION – 13022025\_D05.

### Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDT- Rénovation bâtiment Communal Chauffage Climatisation Salle du Foyer Rural.

La commune dispose d'une salle nommée Foyer-Rural qui demande des réparations importantes afin de respecter les normes en vigueur à savoir le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur, le changement aussi des fenêtres.

**Le coût du montant total des travaux est estimé à 30 063. 53 euros HT**

Le Conseil Municipal sollicite une aide dans le cadre du FDT auprès du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour :**

- **ADOPTE** le projet,
- **ADOPTE le plan de financement prévisionnel comme suit :**
- Conseil Départemental FDT (40 %) = 12 025.41 € HT
- Etat -DETR 2025 (40%) = 12 025.41 € HT
- **Auto financement communal = 6 012.71 € HT**
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025 de la commune,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du FDT à hauteur de 40 % pour un montant de 12 025.41 € HT,
- **S'ENGAGE** à commencer les travaux lorsque le dossier sera réputé complet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents s'y référant.

## **6- DELIBERATION – 13022025\_D06.**

### **Avance de trésorerie du budget principal 2025-31220 vers le budget assainissement 31223.**

Monsieur le Maire informe que le budget d'assainissement dispose d'une trésorerie insuffisante pour le règlement d'une facture.

Le comptable public devra effectuer les opérations pour une avance de 3 000 euros.

Le remboursement de cette somme s'effectuera dès que l'encaisse sera réunie via la facturation d'assainissement (mars 2025) dont le montant sera de l'ordre d'environ 22 000 euros. Cette avance est accordée pour une période inférieure à un an.

### **Ouï cet exposé le Conseil Municipal à 14 voix pour :**

- **DECIDE** d'octroyer une avance de trésorerie de 3 000 euros du budget principal vers le budget assainissement ;
- **DIT** que cette avance sera remboursée lorsque les fonds seront suffisants via la facturation faite de l'assainissement en mars 2025 (environ 22 000 euros).
- **DIT** que le comptable public procédera à l'ordre de paiement (avance et remboursement)
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération.

## **7- DELIBERATION – 13022025\_D07.**

### **Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.**

Considérant que l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé à 0,35 € par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes

d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année) Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote ;**

**Décide :**

- De fixer à 0,105 € /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er mars 2025 (période de facturation aux usagés).

## INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Projet de lotissement communal** : une réunion, avec M BARTHES notre trésorier local, sera organisée le lundi 3 mars 2025. Elle aura pour but la préparation budgétaire de ce projet lotissement 2025. Une proposition a été faite par le Crédit Agricole concernant la mise en place d'un emprunt pour les travaux d'habilitation des terrains qui seront mis à la vente.
- 2- **Local associatif avenue François Monsarrat** : Le prix du loyer étant fixé à 500 euros par mois. Il est concrétisé par un bail commercial.
- 3- **Ecole primaire de Verdalle** : Une fermeture de classe est annoncée pour la rentrée de septembre 2025, la réponse définitive sera donnée en mars 2025. Les délégués des parents d'élèves se mobiliseront via un courrier transmis à l'académie. La commission communale se charge de rédiger un courrier à destination de la DSDEN pour s'opposer à la fermeture de la classe et demander un entretien à l'académie pour surseoir si possible à cette décision.
- 4- **Rénovation du bâtiment rue des jardins** : cette opération sera reprise au Budget Principal 2025.  
La rénovation de la toiture effectuée par l'entreprise FELS se termine. Les travaux intérieurs vont commencer dans les prochaines semaines.

Fin de séance à 22 heures 00.

# COMMUNE DE VERDALLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

**Présents** : M. BROUDIC Jean-Claude, Mme CATHALA Madeleine, M. CHOUDAR Samuel, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine.

**Absents et excusés** : M. FAGGION Thomas (procuration à Mme Marlène FOULQUIER), M. JAMME Gérôme (procuration à M. Philippe HERLIN).

**Secrétaire de séance** : Mme SEGUIER Marie-Rose.

Le compte-rendu de la réunion du 13 février 2025 est validé à l'unanimité.

#### **1- DELIBERATION – 07032025\_D08.**

#### **AUTOROUTE A69, une décision lourde de conséquences pour tout un territoire.**

Vu la décision du Tribunal Administratif du jeudi 27 février 2025 suspendant les travaux de l'autoroute A69,

Vu que l'arrêt du chantier de l'A69 condamne tout un territoire avec des conséquences désastreuses :

- Pour les entreprises locales et leurs employés, qui ont investi massivement sur l'avenir du projet et se retrouvent aujourd'hui menacés,
- Pour les entreprises engagées sur le chantier et les 1 000 collaborateurs qui vont se retrouver sans emploi,
- Pour la sécurité des usagers, forcés d'emprunter une route actuellement extrêmement dégradée,
- Pour l'Etat et les contribuables, contraints d'assumer le montant astronomique du remboursement des travaux engagés, le dédommagement du concessionnaire et la remise en état.
- Pour l'environnement, toutes les mesures compensatoires environnementales faisant partie intégrante du chantier se trouvant paralysées.

### Ouï cet exposé le Conseil Municipal à 14 voix pour :

- **Réaffirme** son engagement en faveur de l'A69 ;
- **Demande** la reprise des travaux du chantier de l'A69 dans les meilleurs délais, en mobilisant toutes les procédures juridiques disponibles afin de lever la suspension prononcée ;
- **Dit** qu'il convient d'alerter les autorités compétentes sur les conséquences néfastes de cet arrêt, tant sur le plan environnemental qu'économique et en matière de sécurité ;
- **Dit** que les élus de notre commune s'associent à la procédure d'appel engagée par l'Etat et gardent confiance en la justice pour la survie et l'avenir de notre beau territoire.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- 1- **Ecole** : Un rendez-vous est prévu avec Mme l'inspectrice d'académie concernant la fermeture d'une classe.
- 2- **Traversée du village** : Prévision de la maitrise d'œuvre pour la tranche 3.
- 3- **Appartement rue des jardins** : Les travaux de toiture sont en partie terminés.

# COMMUNE DE VERDALLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois d'Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

**Présents** : M. BROUDIC Jean-Claude, Mme CATHALA Madeleine, M. CHOUDAR Samuel,  
M. DIEGO Jean-Alain, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène,  
M. HERLIN Philippe,  
M. JAMME Gérard, M. MAUREL Richard, Mme SEGUIER Marie-Rose,  
Mme USCLADE Geneviève,  
Mme VANDJEE Karine.

**Absents et excusés** : Mme DELPRAT Thérèse (procuration à M. JAMME Gérard), Mme SEBASTIA Valérie (procuration à M. BROUDIC Jean-Claude).

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BROUDIC.

Le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2025 est validé à l'unanimité.

1- **APPROBATION CFU 2024 M57 (principal) – Délibération 11042025\_D09**

**Affectation du résultat 2024 – Délibération 11042025\_D13**

**Présentation générale du compte financier – vue d'ensemble**

## Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 548 462.03	1 263 293.88	2 811 755.91
	Recettes réalisées (1)	659 779.95	676 930.64	1 336 710.59
	Restes à réaliser	<b>557 822.00</b>	0,00	<b>557 822.00</b>
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 548 462.03	1 263 293.88	2 811 755.91
	Dépenses réalisées (1)	1 198 686.61	588 797.66	1 787 484.27
	Restes à réaliser	<b>230 847.08</b>	0,00	230 847.08
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	<b>- 538 906.66</b>	<b>+ 88 132.98</b>	- 450 773.68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	<b>+ 98 949,88</b>	<b>+ 584 814,88</b>	683 764.76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	<b>- 439 956.78</b>	<b>672 947.86</b>	232 991.08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	<b>+ 326 974.92</b>	0,00	326 974.92
Résultat cumulé	Excédent / déficit	<b>- 112 981.86</b>	<b>672 947.86</b>	<b>559 966.00</b>

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal**

A la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour 0 contre et 0 abstention s'étant manifestées,

**Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Verdalle.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2- APPROBATION CFU 2024 M49 (Assainissement)– Délibération 11042025\_D10**

**Affectation du résultat 2024 – Délibération 11042025\_D15**

**Présentation générale du compte financier – vue d'ensemble**

## Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	74 191.23	76 809.32	151 000.55
	Recettes réalisées (1)	62 083.66	59 566.91	121 650.57
	Restes à réaliser	<b>0,00</b>	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	60 931.06	76 809.32	137 740.38
	Dépenses réalisées (1)	43 178.41	56 598.16	99 776.57
	Restes à réaliser	<b>0.00</b>	0,00	<b>0.00</b>
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	<b>+18 905.25</b>	<b>+2 968.75</b>	21 874.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	<b>- 13 260,17</b>	<b>0.00</b>	-13 260.17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	<b>5 645.08</b>	<b>2 968.75</b>	8 613.83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	<b>0.00</b>	0,00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	<b>5 645.08</b>	<b>2 968.75</b>	8 613.83

(2) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal**

A la majorité des suffrages exprimés, 13 voix pour 0 contre et 0 abstention s'étant manifestées,

**Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de l'assainissement de la commune de Verdalle.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3- Fixation des taux des 2 taxes directes locales 2025) – Délibération 11042025\_D11**

**Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2025 :**

- **Taxe foncière bâtie ..... 47,02 %**
- **Taxe foncière non bâtie ..... 85,69 %**
- **et maintien du Taux Taxe habitation (THRS) 7,20 %**

### **4- Vote des subventions BP 2025 - Délibération 11042025\_D12**

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de L'organisme	MONTANT DE LA SUBVENTION
6574	Ac Crocs Chiens81	Association	200 €
6574	Familiale LAP de Touscayrats	Association	200 €
6574	Les Ecureuils- Volley Massaguel	Association	500 €
6574	Aidants familiaux	Association	250 €
6574	Anciens Combatants - Sorèze	Association	80 €
6574	APEDI CAT Chantecler	Association	100 €
6574	Amicale SapeursPompiers DOURGNE	Association	300 €
6574	ADAR Dourgne	Association	500 €
6574	ADIL	Association	90 €
6574	Autres		2 940 €
6574	Club des aînés	Association	800 €
6574	Les Arcades - Dourgne	Association	400 €
6574	FNACA Dourgne Sorèze	Association	120 €
6574	Comité des Fêtes de Verdalle	Association	2 000 €
6574	CRF Comité local Croix Rouge	Association	200 €
6574	Coopérative scolaire Ecole Publique	Ecole	500 €
6574	Education populaire école privée 360/enfants x17 enfants	Association	6 120 €
6574	MJC de Verdalle	Association	400 €
6574	Patrimoine Béal Massaguel	Association	50 €
6574	Restos du Coeur	Association	150 €
6574	Soins Palliatifs du Tarn	Association	100 €
6574	Sté de chasse communale de Verdalle	Association	200 €
6574	Touscayrats PIC	Lycée	200 €
6574	US AUTAN	Association	800 €

6574	Sté de St Vincent de Paul	Association	350 €
6574	Rubgy Sor Agout	Association	500 €
6574	Maison de retraite Touscayrats	Association	400 €
6574	Amis Colomblanche	Association	200 €
6574	Solidarité femmes	Association	100 €
6574	ADMR Pyulaurens	Association	200 €
6574	Le Fauteuil me donne des Ailes	Association	200 €
6574	Les Amis des Arcades	Association	200 €
6574	Ecole publique Noël	Association	400 €
6574	Prévention routière occitanie	Association	100 €
6574	Aide financière voyage scolaire collège Dourgne		500 €
6574	La Boule Verdallaise	Association	400 €
6574	Les Epicuriens Occitans	Association	250 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>			<b>21 000.00 Euros</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour :**

- **FIXE ET ATTRIBUE** les montants de subventions tels que désignés ci-dessus pour un montant total de 21 000 €uros et qui seront inscrits au BP 2025 sur le compte 6574.

**5- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 M57 Budget Communal – Délibération 11042025\_D14- ADOPTION DU BP COMMUNAL**

Le Conseil Municipal vote, à 14 voix pour ont adopté les différents budgets primitifs 2025 présentés par M. le Maire.

===== BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M57 2025 =====

**Dépenses de fonctionnement :**

011 : Charges à caractère général .....	882 859.00 €
012 : Charges de Personnel .....	284 000.00 €
65 : Autres charges de gestion courante .....	79 500.00 €
66 : Charges financières .....	7 500.00 €
042 - 6811 : Opérations ordre de transfert entre sections .....	6 397.00 €
68 : Dotations aux provisions .....	2 000.00 €

**Total des dépenses de fonctionnement ..... 1 262 256.00 €**

**Recettes de fonctionnement :**

70 : Produits des services .....	31 240.00 €
73 : Impôts et taxes .....	294 274.00 €
74 : Dotations, subventions et participations .....	318 776.00 €
75 : Autres produits de gestion courante .....	17 000.00 €
78 : Reprises dépréciations .....	2 000.00 €
013 : Atténuations de charges .....	39 000.00 €
002 : Résultat reporté .....	559 966.00 €

**Total des recettes de fonctionnement ..... 1 262 256.00 €**

**Dépenses d'investissement :**

16 : Emprunts et dépôts/cautionnements reçus .....	60 500.00 €
20/21/23/45 : Immobilisations incorporelles, corporelles ....	440 722.00 €
D 001 Solde d'exécution section d'investissement reporté.	439 956.00 €

**Total des dépenses d'investissement ..... 941 178.00 €**

**Recettes d'investissement :**

10 : Dotations .....	180 000.00 €
13 : Subventions d'investissement .....	581 800.00 €
1068 : Affectation du résultat .....	112 981.00 €
040 : Opérations d'ordre transfert entre sections - Amortissements .....	6 397.00 €
024 : Cessions immobilisations .....	60 000.00 €
<b>Total des recettes d'investissement .....</b>	<b>941 178.00 €</b>

**==== Budget Assainissement 2025 M49 =====****Délibération 11042025\_D16-ADOPTION DU BP ASSAINISSEMENT****Dépenses d'exploitation :**

011 : Charges à caractère général .....	5 784.83 €
014 : Atténuations de produits .....	4 453.00 €
65 : Autre charges de gestion courante .....	1 400.00 €
66 : Charges financières .....	10 895.00 €
042- 6811 : Amortissements .....	36 672.00 €
68 – 6817 : Dotations aux actifs circulants .....	1 273.00 €
678 : Autres charges exceptionnelles .....	200.00 €
023 : Virement à la section de fonctionnement .....	11 866.92 €
<b>Total des dépenses d'exploitation .....</b>	<b>72 544.75 €</b>

**Recettes d'exploitation :**

70 : Ventes de produits fabriqués .....	38 750.00 €
042-777 : Amortissements .....	14 553.00 €
7741 : Subvention exceptionnelle .....	15 000.00 €
78 : Reprises sur provisions et dépréciations .....	1 273.00 €
002 : Résultat excédent reporté .....	2 968.75 €
<b>Total des recettes d'exploitation .....</b>	<b>72 544.75 €</b>

**Dépenses d'investissement :**

20 /21/23 : Immobilisations en cours .....	15 000.00 €
16 : Emprunts .....	24 631.00 €
040/1391 : Opérations d'ordre .....	14 553,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement .....</b>	<b>54 184.00 €</b>

**Recettes d'investissement :**

2808 : Autres immobilisations incorporelles .....	429.00 €
2813 : Constructions .....	5 944.00 €
28156 : Matériel spécifique d'exploitation .....	27 533.00 €
28158 : Autres matériels outillage technique .....	2 766.00 €
R 001 : solde d'exécution positif réporté .....	5 645.08 €
021 : Virement de la section de fonctionnement .....	11 866.92 €
<b>Total des recettes d'investissement .....</b>	<b>54 154.00 €</b>

==== **Budget Lotissement 2025** ====

**Délibération 11042025\_D17-ADOPTION DU BP LOTISSEMENT**

**CONSIDERANT :**

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Lotissement de la Commune de Verdalle,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programmes pour 2025,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour***

- ***Arrête le BUDGET LOTISSEMENT de la Commune de Verdalle comme suit :***

**FONCTIONNEMENT**

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>570 222.00 €</b>	<b>570 222.00 €</b>	<b>330 000.00 €</b>	<b>330 000.00 €</b>

- ***DIT que les programmes sont adoptés et annexés au budget assainissement 2025.***

**6- Délibération 11042025 D18 – Reversement Aide Adour-Garonne aux particuliers.**

**Traversée Tranche 2 Assainissement.**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reverser l'aide octroyée par l'agence Adour-Garonne aux personnes suivantes :

- M. AFONSO José 885 euros
- Mme MONSARRAT Annie 3 980 euros
- M. OMNES Denis 3 489.50 euros
- M. ROQUES Christian 460 euros.

Ces montants correspondent aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement de la commune effectués à hauteur de 50 % des factures payées par ces tiers. (travaux traversée tranche 2).

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 45 (investissement dépenses).

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour,**

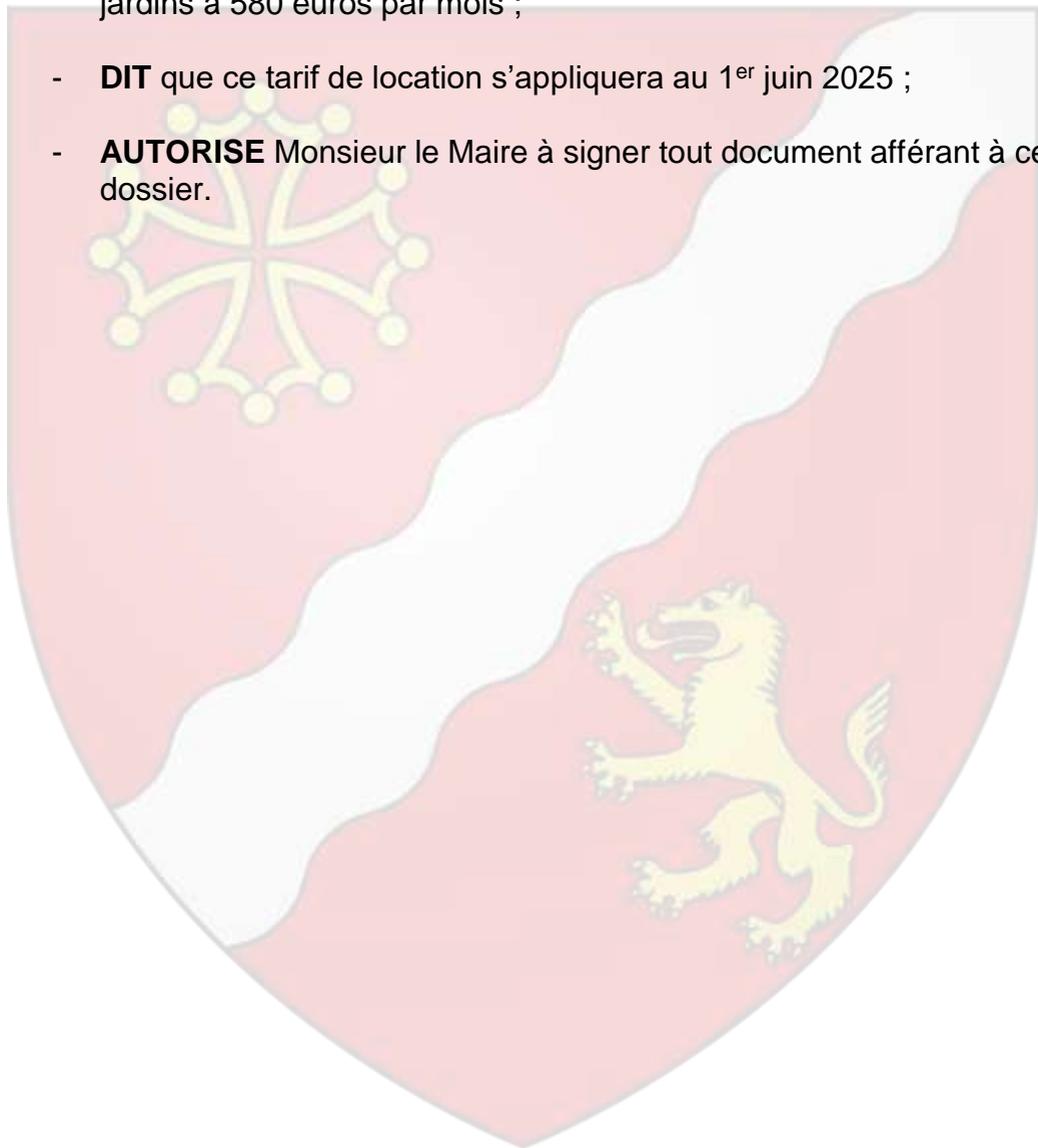
- **ACCEPTÉ** la décision suscitée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

**7- Délibération 11042025 D19 – Tarif location 2025- Appartement rue des Jardins.**

***Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,***

**A 10 voix pour et 4 contre :**

- **DECIDE** de fixer le montant du loyer de l'appartement rue des jardins à 580 euros par mois ;
- **DIT** que ce tarif de location s'appliquera au 1<sup>er</sup> juin 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.



# INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Les travaux de rénovation du bâtiment rue des jardins seront terminés début juin.
- 2- Le permis d'aménager du lotissement communal a été instruit par le service ADS et est revenu accepté. Le Crédit Agricole a fait une proposition. D'autres organismes bancaires seront aussi contactés.
- 3- Un rendez-vous est prévu avec Valoris le 30 avril 2025 pour le projet du lotissement.
- 4- Des devis seront demandés pour envisager la transformation du local associatif en appartement.
- 5- Les études pour l'assainissement des hameaux vont être menées à terme par la société Altereo.
- 6- La fermeture d'une classe a été confirmée par le service académique.
- 7- Il a été demandé un devis à l'entreprise Freshcore pour la mise en place de film solaire (garderie de l'école).
- 8- Les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche (place de La Poste) ne sont pas programmés cette année. L'entreprise CIRCE est chargée de l'étude du coût des travaux.

Fin de séance à 22 heures 15.